

La politique artistique et culturelle pour le premier degré en Isère

Les objectifs arts et culture retenus par l'IA en lien avec le projet académique pour l'année scolaire en cours 2008-2009 :

- élaborer et mettre en place des progressions et programmations indicatives sur tous les cycles, permettant aux équipes pédagogiques de s'appropriier les nouveaux programmes avec notamment l'histoire des arts.
- développer l'utilisation du livret de parcours artistique et culturel élaboré par le groupe départemental l'an passé.
- maintenir et accroître les réunions de territoire pour améliorer et/ ou mettre en place un projet artistique et culturel et renforcer les partenariats existants.
- assurer le suivi de l'accompagnement éducatif dans les collèges et les écoles en REP.
- faire le bilan du Plan départemental pour les arts et la culture en vue d'élaborer le prochain.

L'état de la structuration de ses personnes ressources :

Un CODAC, IEN-adjoint auprès de l'Inspectrice d'académie, une conseillère pédagogique départementale chargée de mission arts et culture à temps plein pour le 1er et le second degré. 6 CPD spécialisés : 3 en éducation musicale et 3 en arts visuels + 1 CPAIEN généraliste spécialisé dans les ateliers d'écriture au niveau du département et en lien avec le second degré.

Un groupe départemental « Culture humaniste » sous la responsabilité d'un IEN. Ce groupe comporte deux sous-groupes : un pour les arts et la culture et un pour l'histoire, la géographie et l'instruction civique et morale. Il est constitué de 3 IEN, les CPD spécialisés en arts visuels et éducation musicale, une CPD EPS pour la danse, la chargée de mission arts et culture et des CPAIEN. Le groupe est force de réflexion et de proposition.

L'état de la structuration du groupe départemental de pilotage avec les partenaires :

Le groupe de pilotage départemental est structuré de la manière suivante : le directeur du service culturel du CG, la directrice du service éducatif du CG, des représentants du service de la CPI (Conservation du patrimoine en isère), la conseillère de la DRAC, la déléguée académique de la DAAC, le CODAC et la chargée de mission de l'Inspection académique.

Le point sur les relations avec les collectivités et partenaires :

Avec le Conseil général : actuellement, pas de convention signée avec le CG 38. Pour le second degré, le CG associe les services de l'IA à la réflexion sur le contrat éducatif et au choix des actions pour la plaquette envoyée aux établissements, souhaite notre présence au sein des commissions afin de rendre cohérent le lien entre le contrat d'objectif des établissements et le contrat éducatif. Présence d'un représentant du CG aux réunions de pilotage Collège au cinéma puisque l'action est inscrite au contrat éducatif.

Pour le premier degré, le CG subventionne partiellement les classes à PAC ce qui implique des temps de concertation.

Avec les collectivités locales : des réunions de travail avec la ville de Grenoble concernant le futur CEL, qui inclura un parcours artistique et culturel pour tous les enfants.

Partenariat aussi avec la ville de Voiron, qui propose un CEL comportant un volet artistique et culturel.

Les choix de l'IA concernant l'accompagnement ou non des projets et Volet A & C dans le premier degré :

La circulaire du 29 avril 2008 prévoit la généralisation du volet artistique et culturel pour les projets d'école et d'établissement. Il s'avère que les projets d'école en Isère arrivent à terme en juin 2010, il s'agira alors d'envisager la meilleure manière d'intégrer toutes les actions concernant les arts et la culture dans les futurs projets d'école.

Le nombre d'actions recensées dans les volets artistiques et culturelles dans le premier degré :

Pas de volet artistique et culturel dans les projets d'école mais : 351 classes à PAC réparties dans 10 domaines : Danse, littérature- poésie, arts plastiques, architecture , patrimoine, musique, audio visuel, cinéma, cirque et théâtre.

445 classes inscrites au dispositif école et cinéma, 28 écoles inscrites au prix des incorruptibles et 5 écoles accueillant 341 élèves deCHAM (Classes Horaires Aménagés Musique) dans l'Isère.

La mise en œuvre de l'histoire des arts dans le premier degré :

Animations pédagogiques dans les circonscriptions et formations dans le cadre des mercredis départementaux. Ces formations ont été conduites par des CPAIEN et majoritairement par les conseillers pédagogiques départementaux spécialisés.
Toutes les circonscriptions ont bénéficié de ces temps de formation ce qui a permis de toucher 397 enseignants, que ce soit en musique ou en arts visuels.

Le point sur les pratiques culturelles de l'accompagnement éducatif dans les collèges :

Pour le second degré, le retour des enquêtes est prévu pour fin avril
Pour le premier degré : Sur les 34 écoles qui ont mis en place l'accompagnement éducatif, 10 groupes d'activité sont en lien avec les arts et la culture. Cela concerne 72 élèves.
4 groupes en arts visuels, 2 en cinéma et 4 en culture scientifique.

La formation des professeurs des écoles et des cadres dans le plan départemental de formation du premier degré :

Pour la formation en Histoire des arts : 2 mercredis départementaux. 2 X 6 h. 33 PE formés.
Un stage « Culture humaniste » d'une durée de 3 semaines. 1 semaine ½ sur les arts et la culture et 1 semaine ½ sur l'histoire-la géographie-l'instruction civique. 20 PE inscrits.
Des formations conjointes 1er/2nd degré : 3 stages jumelage théâtre.
C'est par les animations pédagogiques que l'on touche le plus d'enseignants.
Pas de formation des cadres.

L'existence de Charte voix et chant choral ou autre dispositifs singuliers :

La Charte est en cours d'élaboration et bien avancée. Cependant la suppression des IUFM entraîne la modification d'un certain nombre de points. Il va donc falloir retravailler dessus.
A l'heure actuelle la DGESCO verse des subventions pour un dispositif intitulé Créa son. Projet qui permet la mise en place de chorales dans les écoles, la création musicale, la formation des enseignants et un travail en lien avec les orchestres d'établissements du secteur des écoles.

Les projets liant le 1er et le second degré :

Divers projets en danse, théâtre, le prix littéraire des incorruptibles, Créa'son.

Les perspectives et grands objectifs pour 2009-2010 :

- poursuivre la vulgarisation et l'utilisation des nombreux outils créés par le groupe départemental, le développement de l'utilisation du livret de parcours artistique et culturel pour une généralisation à terme en conformité avec les programmes 2008 et le livret de compétences.
- travailler aux évaluations des compétences dans les trois cycles concernant le pilier du socle commun intitulé « Culture humaniste »
- poursuivre l'enrichissement du site pédagogique départemental « Culture humaniste » dans ses deux dimensions
- poursuivre la formation des enseignants pour les arts et la culture, notamment l'histoire des arts et ses liens avec la culture humaniste dont l'histoire.
- développer à l'aide notamment du dossier unique les projets à dimension artistique et culturelle en vue des les intégrer à terme aux projets d'école en conformité avec la circulaire du 29 avril 2008.
- améliorer le recensement de tous les projets relevant des Arts et de la culture y compris ceux qui ne sont pas inscrits dans le dossier unique.
- harmoniser les mesures de validation des intervenants extérieurs dans le domaine des arts et de la culture.
- poursuivre le partenariat avec le Conseil général, les collectivités locales et territoriales et les structures culturelles au sein des réunions de bassin. Ce partenariat devant déboucher sur une convention départementale.
- intégration à la journée départementale de formation des cadres (IEN, CPD et CPAIEN) de la dimension artistique et culturelle.
- prise en compte des nouvelles mesures telles que « Élèves au concert ».